

Nettoyage du printemps

Dès lundi prochain, le 22 avril, les employés municipaux vont commencer le nettoyage du village. Les trottoirs seront balayés et nettoyés à la pression (avec de l'eau non-potable puisée à la rivière). Les citoyens sont invités à faire eux aussi le nettoyage de leurs terrains. Si vous n'avez pas d'endroit pour disposer du sable, gravier et roches qui ont été projetés sur votre terrain suite au déneigement et sablage de cet hiver, vous pouvez faire des tas en bordure de la rue. Les employés vont les ramasser jusqu'au 26 avril prochain.



Le balayage des rues du village sera fait par un entrepreneur dans la semaine du 29 avril. Celui du rural sera effectué d'ici le 10 mai prochain.

Contribuons tous ensemble à maintenir à Chénéville
Une qualité de vie!

Club Chénéville/FADOQ

L'Assemblée générale annuelle (AGA) du Club aura lieu le mardi 23 avril 2024 dès 17h, à la salle Louis-Chénard (sous-sol de l'église). Il y aura élections, souper et bingo. Pour infos et inscriptions: Louise Hotte 819 981-0955.

www.ville-cheneville.com



Municipalité de Chénéville

63, rue de l'Hôtel-de-Ville,
Chénéville (Québec) J0V 1E0

Courriel : reception@ville-cheneville.com
819 428-3583, poste1201

Avril
2024



Petit journal
Chénéville

La Municipalité de Chénéville, une qualité de vie!



Calendrier des événements 2024

JANVIER							FÉVRIER							MARS							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6					1	2	3						1	2	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9	
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14	15	16	
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23	
28	29	30	31				25	26	27	28	29			24	25	26	27	28	29	30	
											1	2	3								
AVRIL							MAI							JUIN							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	4							1
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	
28	29	30					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	
														30	31						
JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	
28	29	30	31				25	26	27	28	29			29	30	31					
OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	
7	8	9	10	11	12	13	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	
14	15	16	17	18	19	20	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	
21	22	23	24	25	26	27	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	
28	29	30	31				24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					

Plus de détails
à venir pour
chacune des
activités !

Journée des Héros

Fête Nationale

Expo
d'Autos

Fête citoyenne

Halloween

Activité de Noël

JEM Yoga

✿ Les cours de Yoga à Chénéville sont de retour pour notre nouvelle session automnale 2024 ! 🌿 🧘

Cette fois-ci, embarquez pour une expérience unique, inspirée par les 12 signes zodiacaux.

🧘 🧘 🧘 Plongez dans l'énergie dynamique du Flow lors de nos cours du soir, renforçant muscles, stabilité et équilibre.

🧘 🧘 Ou laissez-vous envelopper par la tranquillité du Yin, concentré sur la souplesse, la flexibilité et la paix intérieure, offerts tant le matin qu'en soirée.

🧘 Pour les lève-tôt, découvrez nos cours matinaux de Yoga Vitalité, une nouveauté, offrant également renforcement musculaire, stabilité et équilibre pour une journée bien débutée. Idéal pour ceux désirant garder la forme, reprenant une activité physique en toute sécurité ou en phase de récupération post-maladie ou chirurgie.

💰 Nos tarifs flexibles s'adaptent à vos besoins et engagements. Choisissez parmi un style de cours de 12 classes ou une expérience complète de 4 cours (48 classes), avec une offre spéciale pour nos participants fidèles !

📅 Début des cours dès le 9 septembre, avec une pause bien méritée mi-octobre. Les inscriptions pour le public débiteront à partir de la mi-mai une fois que l'horaire sera établi. Confirmez votre participation en effectuant le paiement à ce moment pour garantir votre place.

Vous pouvez écrire à Johanne la professeure au jemyoga88@gmail.com pour toutes questions.

Rejoignez-nous pour une aventure yogique inoubliable, où chaque pose vous rapproche un peu plus de votre essence véritable. Nous avons hâte de vous accueillir dans notre communauté yogique bienveillante et vibrante à Chénéville.

Namaste! 🙏

	Assemblée générale annuelle	28 mai	Chénéville Sacristie	Michel Modéry Lise Villeneuve Sylvie Gravelle	
Souper de doré		15 juin	Notre-Dame-de-la-Paix / Auberge Golf Héritage	Firmin Laliberté Suzanne Major Lise Villeneuve	Centre de Pédiatrie sociale Papineau
Vente de porc effiloché	Exposition d'autos (Municipalité de Chénéville)	14 juillet	Chénéville	Luc Campeau	À confirmer
Déjeuner des crêpes		19 au 23 juillet	Chénéville	Sylvie Gravelle Michel Modéry	Fonds communs d'aide aux élèves École primaire Adrien-Guillaume, Chénéville
Tournoi de golf		16 août	Notre-Dame-de-la-Paix / Auberge Golf Héritage	Luc Campeau Claudette Gagné Michel Modéry Lise Villeneuve	Coop Santé du Nord de la Petite-Nation
Festival médiéval Montpellier		21-22 septembre	Montpellier	Michel Modéry	À confirmer
	Halloween	31 octobre	Chénéville	Claudette Gagné Firmin Laliberté	Enfants de la région du Nord de la Petite-Nation
Guignolée		5 au 7 décembre	Métro Chénéville et Marché Bonichoix Namur	Claudette Gagné	Banque alimentaire de la P-N
	Noël des enfants	décembre	À confirmer	Michel Modéry	Enfants de la région du Nord de la Petite-Nation

Les Amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation

Chers citoyens et citoyennes de Chénéville,

Les Amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation continueront leurs activités et levées de fonds en grand de nouveau cette année. Nous prenons cette occasion pour vous encourager à devenir membres de cette organisation sans but lucratif qui a pour but d'aider ces citoyens(nes) dans le besoin ainsi que les organisations communautaires dans la région du Nord de la Petite-Nation. Si vous avez le goût de vous impliquer à faire du bien, n'hésitez pas à communiquer avec l'un d'entre nous!

Conseil d'administration

Michel Modéry, Président, 819 981-1333,
Lise Villeneuve, Trésorière 514 501-8324,
Sylvie Gravelle, Secrétaire, 819 271-7789,
Luc Campeau, Administrateur, 514 742-5676,
Claudette Gagné, Administratrice, 819 962-2368,
Firmin Laliberté, Administrateur, 819 665-8533 et
Suzanne Major, Administratrice 873-215-0219



Municipalité de Chénéville

OFFRE D'EMPLOI

La municipalité de Chénéville est à la recherche de personnes dynamiques pour combler 2 postes d'emploi d'été suivants :

Manœuvre de municipalité /Aide à l'urbanisme

Principales fonctions

- Aider à l'entretien des parcs et terrains
- Trouver et identifier l'emplacement des entrées d'eau d'aqueduc de la municipalité
- Recueillir des données sur l'utilisation des différentes infrastructures municipales
- Faire l'inventaire des bacs de recyclage et d'ordures
- Vérifier l'état des numéros civiques
- Assister l'officier municipal en bâtiment et en environnement
- Toutes autres tâches connexes

Exigences et conditions de travail

- Bonne capacité physique
- Avoir de l'initiative, de la débrouillardise
- Aptitude à travailler en équipe
- Aimer travailler à l'extérieur
- Poste du lundi au vendredi, 35 heures/semaine
- Salaire de 16.43\$/h
- Poste temporaire d'une durée de 8 semaines
- Date prévue d'entrée en fonction : fin mai 2024 ou mi-juin 2024 (si aux études secondaires)



Conditions d'admissibilité :

- Être âgé de 15 à 30 ans pour la subvention Emploi Été Canada

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae et une lettre de présentation à Mme Krystelle Dagenais, directrice générale, au plus tard le 30 avril 2024.

Par la poste ou en personne : 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chénéville (Québec) J0V 1E0
Par courriel : dg@ville-cheneville.com Par télécopieur : 819 428-4838

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture.

HORAIRE 2024

ÉVÉNEMENTS DE LEVÉE DE FONDS ET ACTIVITÉS

Événements	Activités	Date	Lieu	Pour information	Bénéficiaires
Service de cantine	Féerie du Chevreuil (Municipalité de Duhamel)	22 janvier	Duhamel	Sylvie Gravelle	Banque Alimentaire de la P-N Montant remis : 610 \$
Vente de Hot-Dog	Journée des Héros (Municipalité de Chénéville)	25 mai	Chénéville	Luc Campeau	Maison d'hébergement pour Elles des deux Vallées
Vente de Vivaces	Journée des Héros (Municipalité de Chénéville)	25 mai	Chénéville	Claudette Gagné Sylvie Gravelle	Maison d'hébergement pour Elles des deux Vallées



Service
d'urbanisme
partagé



OFFRE D'EMPLOI
Adjoint(e) à l'officier municipal en bâtiment et
en environnement (OMBE)



Voir le site internet de la
municipalité de Chénéville,
section «Ressources
demandées», «Emplois»

**CORPS DES CADETS 1786
LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU**

*Le défi
de l'aventure!*

TU AS 12 À 18 ANS ET TU VIS DANS LA PETITE-NATION?
CETTE INVITATION EST POUR TOI!

Rejoins nous chaque jeudi de 18h30 à 21h au 188, Rue Jeanne-D'Arc, à Papineauville (2e étage)



**MDJ
Chénéville**

Au Centre
St-Félix-de-Valois
situé au 77, rue de
l'Hôtel-de-Ville
(salle du haut)



Horaire à partir du 9 janvier 2024

**Mardi : 15h00 à 21h00
Jeudi : 15h00 à 21h00**

Vous pouvez nous joindre sur notre page facebook.
Prévention CÉSAR Petite-Nation, ou par messenger et
snapchat

Corps des cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau

Le corps des cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau invite les jeunes de 12 à 18 ans de la Petite-Nation à participer à ses soirées d'instruction, gratuites, les jeudis soirs de 18h30 à 21h, à Papineauville.

Tout au long de l'année, de septembre à juin, garçons et filles relèvent des défis sportifs comme l'escalade, le canot et le tir à la carabine à air comprimé. Les jeunes développent également leur leadership et participent à des expéditions en forêt. Les cadets assistent aussi à des activités formatives, communautaires et culturelles. Une occasion de se faire de nouveaux amis tout en ouvrant ses horizons.

Le Programme des Cadets est un programme national qui met en valeur le travail d'équipe, le leadership et le civisme. Il aide à développer la capacité de prendre des décisions et améliore la confiance en soi et la condition physique.

Il est à noter que les cadets ne font pas partie du corps militaire (de l'Armée). Les jeunes ne prennent absolument aucun engagement à l'égard d'un éventuel service militaire.

C'EST GRATUIT! Il n'y a aucuns frais d'inscription ou de cotisation pour se joindre au Programme des Cadets. Les nouveaux membres reçoivent gratuitement leur uniforme et leurs attributs. Les activités sont aussi entièrement gratuites, tout comme les camps d'été.

Le corps des cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau tiendra un kiosque à la journée des Héros du 25 mai à Chénéville.

Pour en savoir, n'hésitez pas à assister à l'une des soirées d'instruction du corps des cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau. Vous pouvez vous inscrire en vous présentant en personne, accompagné d'un parent, tous les jeudis soir à 18h30 (de septembre à mai), au 2e étage du 188, Rue Jeanne-d'Arc, à Papineauville. Vous devez apporter avec vous une photo format portefeuille ainsi que l'acte de naissance et la carte d'assurance maladie de votre jeune.

N'hésitez pas à contacter le lieutenant Luc Lussier, commandant du corps de cadets de l'armée 1786 Louis-Joseph-Papineau au 438-870-0600 ou à lui écrire à l'adresse courriel luc.lussier@cadets.gc.ca.



Urbanisme

Le beau temps vous donne envie de faire des changements sur votre propriété ou votre terrain? Vérifiez, AVANT de commencer des travaux, si ceux-ci nécessitent un permis ou certificat. Nous recevons beaucoup de demandes et l'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) que nous partageons avec la municipalité de Plaisance ne travaille à Chénéville qu'à temps partiel. Prenez-vous donc d'avance pour vos demandes. Il y a un délai MINIMUM de 2 semaines pour obtenir un permis ou un certificat, lorsque la demande est payée et complète (avec TOUS les documents nécessaires à son traitement). Le principe du «Premier arrivé, premier servi» est appliqué afin d'être équitable envers tous. Cela s'applique autant en ce qui concerne les demandes de permis ou d'informations.

Procédure pour obtenir un permis/certificat:

Dépôt de la demande de permis ou de certificat
(accompagnée de tous les documents nécessaires au traitement)



Paiement du permis ou certificat



Délai de 2 semaines minimum*



Émission du permis par l'OMBE



Début des travaux

*Certains bâtiments, ceux de la rue Principale et d'autres figurant au Plan d'urbanisme, font partie du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité. Plusieurs demandes concernant ces bâtiments doivent passer au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et au conseil municipal avant d'être autorisées. Cela entraîne donc des délais supplémentaires.

Vous avez décidé de mettre en vente votre maison? Vous aurez besoin d'une lettre de confirmation de votre installation septique et du zonage avec les usages permis. Prenez-vous le plus vite possible pour demander ces documents. Il y a un délai pour les produire, donc en les demandant tôt, vous serez assurés de les avoir lorsque vous en aurez besoin.

Le formulaire de demande de permis est disponible sur le site internet de la municipalité dans la section «Services aux citoyens», «Urbanisme et environnement». Vous pouvez également obtenir une version papier à la mairie.

Pour déposer une demande de permis, vérifier si votre maison fait partie du PIIA ou demander des informations en vue d'une vente de maison, contactez la réception: reception@ville-cheneville.com.

Pour une demande d'information, écrivez à urbanisme@ville-cheneville.com

Avis publics

Vous avez probablement remarqué qu'il n'y a plus de journaux locaux distribués sur le territoire de la municipalité. Effectivement, *L'Info Petite Nation* et le *Journal Les 2 Vallées* ont cessé leurs opérations dans les derniers mois.

La Municipalité a plusieurs obligations en ce qui concerne la diffusion d'informations. Une d'elles, qui s'applique à plusieurs avis publics, demande à ce que les avis soient diffusés dans un journal local distribué sur le territoire de la Municipalité. Afin de remplir cette obligation malgré les fermetures récentes, le *Petit Journal Chénéville* sera distribué plus fréquemment. Puisqu'il est remis à toutes les adresses postales de Chénéville, les citoyens continueront d'être informés comme le veut la Loi.

Nous en profitons pour vous rappeler que tous les avis publics, qui doivent être diffusés dans un journal ou simplement afficher dans la municipalité, se retrouvent sur notre site internet, section «Documents», «Avis publics». Ils sont également affichés sur le Babillard de la Mairie. Celui de la Caisse Desjardins est temporairement inaccessible dû aux travaux de rénovation qui y sont effectués.



MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance régulière du conseil municipal, qui se tiendra à la salle du Conseil, située au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chénéville (Québec) J0V 1E0, le 6 mai 2024 à 19h, les membres du conseil étudieront la demande de dérogation mineure suivante:

Une demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de permettre une situation dérogatoire pour une propriété sise au 181, chemin de la Petite-Nation dont le cadastre est # 5 698 114. La demande concerne l'installation d'une piscine dans la cour avant. Cette situation dérogerait à l'article 46, paragraphe 1 de notre règlement de zonage #2016-061 et ses amendements présentement en vigueur qui stipule qu'une piscine doit être installée dans la cour arrière ou latérale.

À cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Chénéville, ce 16e jour du mois d'avril 2024.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale et Greffière-trésorière



Ateliers informaTIC dans ton village → Chénéville et Lac-Simon

Bibliothèque de Chénéville

Horaire 2024

- 24 janvier
 - 7 et 21 février
 - 20 mars
 - 3 avril
 - 1, 15 et 29 mai
 - 12 juin
- À 9h30

informatique@atelierlaplume.org
819-516-1616 demandez Nicolas

Avec la participation financière de :



Bibliothèque



MEMBRE DU
RÉSEAU BIBLIO
de l'Outaouais

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h à 20 h / Mercredi : 13 h à 16 h

Jeudi : 18h à 20 h / Samedi : 9 h à midi

Adresse

77, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chénéville

9 sacs à dos à gagner
3 ensembles Naruto
3 ensembles Dragon Ball
3 ensembles Pokémon
incluant des mangas et plusieurs autres surprises!

Dans toutes les bibliothèques membres du Réseau BIBLIO de l'Outaouais
Du 1^{er} au 30 avril 2024

POUR PARTICIPER
Remplissez le bulletin de participation à votre bibliothèque ou en ligne au www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/concours
Les modalités du concours sont disponibles à votre bibliothèque ou au www.reseaubibliooutaouais.qc.ca

RÉSEAU BIBLIO de l'Outaouais



Municipalité de Chénéville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME INTITULÉ :

- **PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET
DE RÈGLEMENT D'URBANISME MENTIONNÉ EN TITRE,
AVIS VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE lors d'une séance tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté le projet de règlement de concordance # 2024-120 modifiant le plan d'urbanisme 2016-059 et ses amendements, le règlement de zonage 2016-061 et ses amendements et le règlement sur les permis et certificats 2016-060 et ses amendements;

QUE ce projet de règlement d'urbanisme vise à assurer la concordance des plan et règlements d'urbanisme de la municipalité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) (3e génération) de la MRC de Papineau;

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, sur ce projet de règlement d'urbanisme, le mercredi 24 avril 2024, de 9h à midi, à l'endroit suivant : hôtel de ville, salle du conseil, au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlements d'urbanisme, ainsi que les conséquences de leur adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QU'UN résumé des changements qu'apporteront ces nouveaux règlements fait partie du présent avis public;

QUE ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Chénéville, sise au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Chénéville, pendant les heures ordinaires de bureau ;

QUE le présent avis est également affiché aux endroits désignés par le conseil municipal.

DONNÉ À CHÉNÉVILLE, QUÉBEC, CE 5 avril 2024.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale et greffière-trésorière

Résumé des modifications aux règlements d'urbanisme

Les projets de règlements apporteront des changements aux règlements existants afin de rendre conformes certaines dispositions au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) (3e génération) de la MRC de Papineau, telle que le veut la Loi. Ces dispositions sont :

- L'identification des circuits cyclables
- L'intégration de la nouvelle exemption à l'application sur la condition d'émission d'un permis de construction
- L'ajout de la nouvelle exemption concernant l'installation de roulottes temporaires lors d'événement
- La correction du nom de l'essence d'arbre dans l'énumération des espèces envahissantes concernant les motifs d'abattage à l'intérieur des périmètres d'urbanisation
- La modification du libellé de la disposition relative à la largeur maximale de l'emprise d'un chemin forestier



Municipalité de Chénéville

Appels d'offres

Entretien hivernal pour l'ouverture des chemins et des trottoirs l'hiver ainsi que pour l'enlèvement de la neige et le sablage / déglçage 2024 – 2025 2025 – 2026 2026 – 2027

La Municipalité de Chénéville désire recevoir des soumissions pour deux appels d'offres, soit pour le déneigement et déglçage des chemins et pour le déneigement et déglçage des trottoirs d'hiver, comme mentionné aux documents d'appel d'offres.

Les documents d'appels d'offres décrivant la nature exacte des travaux à réaliser pourront être obtenus par l'entremise du Service électronique d'appel d'offres (ci-après : SEAO), contre paiement des frais déterminés par ce dernier, en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Internet www.seao.ca à compter du 17 avril 2024.

Les soumissions devront être déposées au plus tard le vendredi 17 mai 2024, à 10 h, dans une enveloppe scellée portant la mention «Soumission pour l'entretien hivernal du réseau complet», « Soumission pour l'entretien hivernal des chemins » ou «Soumission pour l'entretien hivernal des trottoirs», selon l'appel d'offres à répondre, au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, 63 Hôtel-de-Ville, Chénéville (Québec), J0V 1E0. Les ouvertures se feront la même journée, à 10 h 05, devant témoins, tel que prévu selon la loi.

Toute soumission reçue après l'heure et la date spécifiées ci-haut, ou qui ne sera pas préparée sur les formulaires spécialement fournis à cette fin, ou qui ne sera pas signée, sera considérée comme rejetée.

Une soumission comptant des additions ou ratures pourra être considérée comme irrégulière et sera donc rejetée.

Aucun soumissionnaire ne pourra retirer sa soumission sous peine de voir son dépôt confisqué par la Municipalité.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions, et ce, sans avoir à motiver sa décision et sans aucune obligation envers le ou les soumissionnaires et sans encourir des dommages d'aucune façon. De plus, le conseil se réserve le droit d'accorder qu'une partie du contrat, tel que prévu dans les documents d'appel d'offres.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que sa soumission a, de fait, bel et bien été reçue au bureau municipal avant l'ouverture des soumissions.

Donné à Chénéville, ce 17e jour du mois d'avril 2024.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU PRÉAVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT D'IMPÔTS FONCIERS

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, **MARIE-JOSÉE BEAULIEU**, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de Papineau, aux fins de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les articles 1022 et suivants du Code municipal, au 378-C rue Papineau, Papineauville, Québec, **JEUDI LE 6 JUN 2024 à 10h00**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec les intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. Le paiement préalable ou le montant d'adjudication est payable en comptant (montant maximal de 7 499,00 \$ pouvant être accepté en argent comptant) ou traite bancaire à l'ordre de RPGL en fidéicommiss.

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE

33, rue Principale Taxes municipales : 3 927,27\$
No de rôle : 1684-80-5374 Taxes scolaires : 84,93\$
Lot : 5 696 986
Cadastre du Québec
Circonscription foncière de Papineau
Propriétaire : Succession René Patenaude

Gatineau, le 5 avril 2024

MARIE-JOSÉE BEAULIEU Secrétaire-trésorière adjointe aux fins
de la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes de la Municipalité
régionale de comté de Papineau

Pour la liste complète de tous les immeubles de la MRC de Papineau en vente pour taxes, consultez le site internet de la municipalité, onglet «Documents», «Avis publics»

AVIS EST ÉGALEMENT DONNÉ QUE :

- Les immeubles mentionnés sont assujettis à toutes servitudes actives, passives, apparentes ou occultes affectant les propriétés;
- Les immeubles sont vendus sans aucune garantie légale, notamment de contenance, de qualité du sol et de bâtiment et sont acquis aux risques et périls de l'acheteur;
- La *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents* prévoit qu'une personne qui ne réside pas au Québec ne peut, sans l'autorisation de la commission, faire directement ou indirectement l'acquisition d'une terre agricole;
- Pour toute information relativement au zonage, veuillez-vous référer à la municipalité concernée;
- Le prix d'adjudication devra être payé immédiatement, en argent comptant (montant maximal de 7 499,00 \$ pouvant être accepté en argent comptant) ou traite bancaire à l'ordre de *RPGL en fidéicommiss*, à défaut de quoi l'immeuble sera remis immédiatement en vente. Dans certains cas, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) devront être payées. En ce cas, un adjudicataire inscrit auprès du gouvernement eu égard à ces taxes devra fournir ses numéros d'inscription à celles-ci;
- Tout adjudicataire doit présenter deux (2) pièces d'identités jugées valables, dont une (1) avec photo. S'il s'agit d'une compagnie de droit privée, une copie de la charte, une procuration autorisant le mandataire d'agir, ainsi que deux (2) pièces d'identités jugées valables, dont une (1) avec photo du mandataire seront requises, à défaut de quoi l'immeuble sera remis immédiatement en vente;
- Tous les immeubles ainsi vendus sont sujets au droit de retrait d'un (1) an prévu à l'article 1057 du Code municipal;
- Tout paiement préalable doit être effectué au bureau de RPGL, avocats, 283, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, en argent comptant (montant maximal en argent comptant de 7 499,00 \$) ou traite bancaire à *RPGL en fidéicommiss*;